

ALORS C'EST ÇA LES
ABUS
SEXUELS ?



La façon dont on te regarde ou te touche te met mal à l'aise ?

Des photos dénudées ont été partagées ?

Tu soupçonnes des intentions cachées ?

Tu n'as pas la certitude de vouloir le faire aussi ?

Une procédure pénale a été engagée ?

**COMME TOI, D'AUTRES SE
POSENT DES QUESTIONS.**

**LIS LES TÉMOIGNAGES
D'AUTRES JEUNES ET
APPRENDS À CONNAÎTRE
TES DROITS !**

JE SUIS CONTENTE QUE TU M'EN AIES PARLÉ!



Qu'est-ce qui ne va pas ma chérie ? Tu avais l'air si contrariée lorsque tu es rentrée à la maison hier soir.

Ce n'est rien...

C'est juste que jusqu'à présent tu es toujours rentrée de tes rendez-vous avec le sourire.

Je te dis que ce n'est rien !!!

Très bien. Si jamais tu veux parler, je suis là.

Il n'y a rien de particulier, on s'est juste disputés...

Oh ma chérie, je suis désolée. Que s'est-il passé ?

...il a dit que je ne l'aimais pas...

Mais pourquoi penserait-il cela ?

Aucune idée... Enfin, c'est juste que je n'ai pas envie que tu flippes.

Je ferai de mon mieux. :)

Bon, nous n'avons pas encore... et... Il pense que les autres filles de 15 ans n'en font pas tout un plat de coucher avec un garçon. Mais ce n'est pas ça du tout !! On vient juste de se mettre ensemble et... je... enfin... tu vois, quoi.

Oui je vois. Tu n'es pas encore prête, ou tu ne veux pas que ça arrive maintenant.

C'est ça!

Avant la première fois (mais aussi avant chaque fois), le plus important c'est d'être sûre d'en avoir envie et que le partenaire veuille la même chose.

Il dit que si je l'aimais vraiment, je ne penserais qu'à avoir des relations sexuelles avec lui.

Ma chérie, aimer quelqu'un ce n'est pas la même chose qu'avoir envie d'être avec quelqu'un. Ce sont des sentiments différents.

Je ne comprends pas. Parce que vraiment je l'aime bien...

Si vous ne voulez pas tous les deux que ça arrive mais qu'il te fait du chantage affectif ou qu'il te met la pression, cela prouve seulement que son propre désir est plus important pour lui que tes sentiments ou tes intentions.

Mais je ne veux pas lui faire de mal. Je ne veux pas qu'il casse avec moi...

Bien sûr ma chérie. Mais c'est à lui de contrôler son désir et ce n'est pas ta faute. Tu n'es en aucun cas responsable de ses sentiments.

Mais alors ça veut dire qu'il ne m'aime pas ?

Je ne sais pas, il pense peut-être t'aimer, mais l'amour ne se manifeste jamais par de la violence ou de la pression.

Oh, tout ça est tellement gênant...

Je suis contente que tu m'en aies parlé. Et je suis également très fière que tu aies réussi à dire non !

parent



IL EST SOUVENT DIFFICILE DE PARLER DE SEXUALITÉ. SURTOUT SI TU ÉPROUVES DES SENTIMENTS TELS QUE LA HONTE, LA CULPABILITÉ OU LA PEUR LORSQUE TU EN PARLES.

TU N'ES PAS SEULE ! SI TU TE SENS BLESSÉE OU SI TU AS DES QUESTIONS, PARLES-EN AVEC UN ADULTE EN QUI TU AS CONFIANCE. ÇA PEUT ÊTRE UN PARENT, UN MEMBRE DE LA FAMILLE, UN ENSEIGNANT, UN PSYCHOLOGUE, TOUTE PERSONNE À LAQUELLE TU PENSES POUVOIR TE CONFIER EN TOUTE SÉCURITÉ ET QUE TU POURRAS ÉCOUTER.

TA CAPACITÉ À CONSENTIR DÉPEND DE TON ÂGE : SEUL UN ENFANT AYANT ATTEINT L'ÂGE LÉGAL POUR AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES PEUT DONNER UN CONSENTEMENT VALABLE À UNE RELATION INTIME.

S'IL N'Y A PAS DE CONSENTEMENT, CE N'EST PAS DU SEXE MAIS DE LA VIOLENCE. SI QUELQU'UN PROFITE DE TOI PARCE QUE TU ES HANDICAPÉE, QUE TU AS BU OU QUE TU ES INCONSCIENTE ET QUE TU N'ES DONC PAS EN MESURE DE JUGER VÉRITABLEMENT LA SITUATION, C'EST AUSSI UN ABUS.

TU NE DOIS JAMAIS AVOIR HONTE DE DEMANDER DE L'AIDE !

SI TU NE SAIS PAS À QUI PARLER, TU PEUX APPELER UN SERVICE D'ASSISTANCE GRATUIT POUR PARLER À QUELQU'UN QUI TE COMPRENNE ET QUI PUISSE T'AIDER À TROUVER UNE SOLUTION.
TU TROUVERAS TON SERVICE D'APPEL ICI :
[HTTPS://WWW.CHILDHELPLINEINTERNATIONAL.ORG/CHILD-HELPLINES/CHILD-HELPLINE-NETWORK/](https://www.childhelplineinternational.org/child-helplines/child-helpline-network/)
NUMÉRO D'APPEL EUROPÉEN POUR LES ENFANTS :
116-111

ALORS C'EST CONSIDÉRÉ COMME DES ABUS SEXUELS ?

Vous savez peut-être que le prof de sport a quitté l'école et je suis ici pour vous en parler.

Il a vraiment été renvoyé de l'école ?

On m'a dit qu'il avait été renvoyé parce qu'un parent l'avait accusé d'abus sexuels sur une fille.

C'est le devoir de l'école de vous protéger des abus sexuels. Cela signifie que personne ne peut vous toucher si vous n'êtes pas d'accord. Encore moins quelqu'un qui est responsable de vous.

Alors c'est considéré comme des abus sexuels ?

Oui, mais ce n'est pas normal non plus, par exemple, qu'on vous fasse des remarques ou des propositions qui vous mettent mal à l'aise ou qui vous font ressentir de l'humiliation et de la gêne.

Ok, mais si jamais elle avait mal compris ?

Si quelque chose est offensant, il doit y avoir une enquête, peu importe l'auteur. C'est pourquoi il est important que les adultes en soient informés.

J'ai entendu dire qu'il avait aussi insulté une fille dans les vestiaires. Mais je crois qu'il plaisantait...

Toutes les formes de violence sont interdites. Si quelqu'un se moque de toi ou fait une blague vulgaire, sexuellement explicite, qui est embarrassante, c'est aussi un abus.

Je pense qu'il l'aimait bien, c'est tout. Mon pote dit qu'ils traînaient souvent ensemble après l'entraînement.

Ouais, j'ai aussi entendu dire qu'ils sortaient ensemble.

Même si une relation entre un enseignant et une élève peut ressembler à de l'amour, il y a un déséquilibre des pouvoirs et l'enseignant abuse tout simplement de son autorité et de la confiance de l'élève, ce qui n'est pas acceptable.

Mais si elle était d'accord ?

Peu importe. Le choix doit toujours être libre et indépendant. L'élève ne peut pas vraiment consentir librement car l'enseignant exerce une autorité. Ces relations sont donc toujours interdites.

C'est aussi de sa faute si l'élève laisse faire...

Les abus sexuels ne sont jamais la faute des enfants. La plupart des cas passent inaperçus parce que l'enfant a honte de ce qui s'est passé ou parce qu'il se le reproche. La contrainte sexuelle, la force ou la menace constituent toujours une infraction.

LES ABUS SEXUELS SONT PASSIBLES DE SANCTIONS. MÊME S'ILS SONT COMMIS PAR UN PARENT, UN ENSEIGNANT, UN ENTRAÎNEUR, OU UNE PERSONNE QUE TU ADMIRES OU DONT TU DÉPENDS. ÇA PEUT MÊME ÊTRE UN AUTRE ENFANT OU UN JEUNE. LES RÉGLES SONT TRÈS STRICTES ET IL Y A DES SANCTIONS.

FIE-TOI À TON RESSENTI NÉGATIF, MÊME SI TU AS SEULEMENT ÉTÉ TÉMOIN OU QUE TU AS ENTENDU PARLER DES ABUS. PARLES-EN À UNE PERSONNE DE CONFIANCE POUR TROUVER LA BONNE SOLUTION POUR QUE TOI ET TES AMIS SOYEZ EN SÉCURITÉ.

DES CONTACTS INTIMES ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES SONT TOUJOURS DES ABUS. COMME DANS LES AUTRES CAS D'ABUS SEXUELS, C'EST TOUJOURS L'ADULTE QUI EST RESPONSABLE, L'ÉLÈVE N'EST PAS COUPABLE.

SI QUELQU'UN TE FORCE À AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES, IL COMMET UNE INFRACTION. ON NE PEUT PAS TE FORCER À RENCONTRER QUELQU'UN, À L'ENLACER OU À L'EMBRASSER. UNE PERSONNE ENCOURT AUSSI DES SANCTIONS SI ELLE SE COLLE CONTRE TOI, TE TOUCHE, TE CARESSE OU TE FORCE À REGARDER UN FILM PORNO. ELLE N'A PAS LE DROIT NON PLUS DE TOUCHER TES PARTIES GÉNITALES CONTRE TA VOLONTÉ, DE TE DEMANDER DE TE MASTURBER DEVANT ELLE, OU DE TE FORCER À AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES AVEC ELLE.



psychologue

ET S'IL CACHAIT SES INTENTIONS ?



Bonjour, je n'ai jamais appelé, mais j'ai besoin de conseils parce que je m'inquiète un peu pour une de mes amies.

Bonjour ! Tu fais bien d'appeler.

Jusqu'à maintenant, elle disait qu'elle allait passer l'examen d'entrée pour une excellente formation, mais elle ne vient presque plus à l'école, elle est souvent absente.

Il s'est passé quelque chose ?

Elle a un nouvel ami, un type plus vieux avec qui elle sort souvent.

Tu peux m'en dire plus ?

Ils se sont rencontrés à une fête, normalement le foyer pour enfants ne nous laisse pas sortir la nuit, mais elle s'est sauvée cette nuit-là. Elle est avec lui depuis cette fête, elle ne me parle plus vraiment. Il vient la chercher en voiture et l'emmène tout le temps dans des endroits, au cinéma, en ville et je ne sais où.

Je comprends que ce soit difficile pour toi.

Elle a complètement changé. Elle ne traîne presque plus jamais avec nous, et quand elle passe du temps avec nous, elle est super bizarre, tout l'agace, elle pense pouvoir tout faire.

Tu as réussi à lui en parler ?

On ne se voit pas beaucoup ces derniers temps. Elle me répond juste quelquefois par chat, elle se comporte bizarrement même au foyer. Parfois elle m'embrasse joyeusement, et d'autres fois elle claque la porte derrière elle.

C'est bien que tu aies décidé d'appeler parce que ton amie vit peut-être une relation dans laquelle beaucoup de choses lui plaisent pour l'instant, mais ça peut être dangereux.

Pourquoi ça peut être dangereux ?

Il arrive que des adultes instaurent une relation de confiance avec des enfants, leur prêtent beaucoup d'attention et leur font de beaux cadeaux, mais pas parce qu'ils les aiment. C'est pour les obliger à faire des choses et empêcher que l'enfant puisse dire non, même s'il se trouve dans une situation qui ne lui plaît pas.

Je ne connais pas ce type, mais je vais devenir folle s'il fait du mal à mon amie...

Est-ce que tu en as déjà parlé à quelqu'un d'autre, à un adulte par exemple ? L'école a peut-être remarqué quelque chose d'anormal ?

Elle va me détester si j'en parle. Mais c'est vraiment impossible de lui parler !

Ce n'est pas sa faute et ce n'est pas la tienne non plus, il faut la protéger de ce type. Ce n'est pas parce que tu demandes de l'aide pour elle que tu la trahis, ça veut dire que tu prends sa défense.

Les autres sont arrivés. Je dois y aller.

IL EXISTE UN SERVICE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE GRATUIT ET ANONYME POUR LES ENFANTS. SI TU AS ENVIE DE PARTAGER CE QUE TU RESSENS, SI TU TE SENS SEULE, QUE TU NE SAIS PAS À QUI PARLER, APPELE LE SERVICE. ILS T'ÉCOUTERONT SANS TE JUGER.
NUMÉRO D'APPEL EUROPÉEN POUR LES ENFANTS : 116-111.
TROUVE TON SERVICE D'APPEL À L'ADRESSE SUIVANTE :
[HTTPS://WWW.CHILDHELPLINEINTERNATIONAL.ORG/CHILD-HELPLINES/CHILD-HELPLINE-NETWORK/](https://www.childhelplineinternational.org/)

SI TU AS UN MAUVAIS PRESENTIMENT OU L'IMPRESSION QUE QUELQU'UN A DES ARRIÈRE-PENSÉES VIS-À-VIS DE TOI OU DE TON AMIE, PARLE-EN À UN ADULTE EN QUI TU AS CONFIANCE !

SI UNE PERSONNE UTILISE DES ENFANTS À DES FINS SEXUELLES EN ÉCHANGE DE CADEAUX, D'ALCOOL, DE CIGARETTES, DE PROMESSES OU D'ARGENT, C'EST CONSIDÉRÉ COMME DE L'EXPLOITATION, VOIRE COMME DE LA PROSTITUTION D'ENFANTS. TOUTE PERSONNE QUI UTILISE, PERSUADE OU FORCE UN ENFANT À SE LIVRER À CES ACTES COMMET UNE INFRACTION. PEU IMPORTE QUE L'ENFANT SOIT SUFFISAMMENT ÂGÉ POUR CONSENTIR À DES RELATIONS SEXUELLES, LE FAIT POUR UN ADULTE DE DONNER QUELQUE CHOSE À UN ENFANT EN ÉCHANGE DE RELATIONS SEXUELLES EST TOUJOURS CONSIDÉRÉ COMME UNE INFRACTION.



service d'assistance
téléphonique

ALLER À UN RENDEZ-VOUS



LORSQU'UNE PERSONNE INSTAURE UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC DES ENFANTS POUR AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES OU FACILITER DES CONTACTS SEXUELS, CELA S'APPELLE DU « GROOMING » (OU SOLLICITATION D'ENFANTS À DES FINS SEXUELLES). IL S'AGIT D'UNE DES FORMES D'ABUS SEXUELS. ÇA PEUT SE PASSER EN LIGNE ET HORS LIGNE. LA PERSONNE PEUT ESSAYER DE CRÉER L'ILLUSION D'UNE AMITIÉ OU D'UNE HISTOIRE D'AMOUR AVEC L'ENFANT.

Salut, tu as un peu de temps ?

Bien sûr. Quoi de neuf ? Ça fait longtemps que je ne t'ai pas vu !

Eh bien, ça y est... Il y a ce mec, ça fait un moment qu'on parle ensemble.

Cool ! Tu l'as rencontré en ligne ?

Ouais. Il m'a écrit, on a commencé à chatter, et tu vois il est génial. Il comprend parfaitement ce que je vis, il a été harcelé, comme moi. Mais bon, disons que ses parents ont accepté bien plus facilement le fait qu'il est gay.

Alors, vous vous êtes déjà rencontrés ?

Justement, je suis sur le point de faire sa connaissance. Il n'est pas d'ici, mais il vient ce week-end et il veut qu'on se rencontre.

C'est vraiment super ! Qu'est-ce que tu sais sur lui ?

Il est très attentionné, il demande toujours comment je vais, il sait tout sur mes amis. Et il a le permis, alors je pense qu'il a plus de 18 ans.

Je vois. Et il y a des photos sur son feed ?

Bien sûr, il a voyagé presque partout. Rassure-toi, j'ai vérifié si son profil était bidon.

Et alors, qu'est-ce que tu en penses ?

Je ne sais pas. Il a l'air ok... C'est lui qui prend les photos de toute façon, alors généralement il n'est pas dessus. Mais il a des followers sur Insta, et il est sur Snapchat.

Il vaut mieux être prudent. Vous vous êtes déjà parlé en visio ?

Non, il ne veut pas qu'on se voie avant.

Ok, mais je pense que c'est important de réfléchir à cette situation. Si tu décides d'y aller parce que tu penses qu'il n'y a pas de danger, dis au moins à quelqu'un où tu prévois de le rencontrer, de préférence à un adulte pour qu'il sache exactement où tu te trouves et avec qui.

Oui, tu as raison. Mais mes parents vont flipper. Mon pote sera chez son père... Mais mon cousin est plutôt cool.

Ça est une bonne idée ça, il pourrait même être dans les parages. Où est-ce que vous avez prévu de vous retrouver ?

Il vient me chercher après ma leçon de natation et après il m'emmène quelque part pour prendre des photos. Il a un projet et il a dit que j'en ferais partie.

Je comprends bien mais...

Qu'est-ce qu'il pourrait m'arriver ?

Eh bien, tu sais que légalement c'est à toi de décider si tu veux avoir des relations sexuelles ou non, mais ça ne veut pas dire qu'il peut faire tout ce qu'il veut avec toi si tu n'es pas d'accord. Pas de photos, rien !

Ok...

Tu ne penses pas que ce serait mieux que vous vous rencontriez quelque part où il y a plus de monde ? Un nouveau film vient de sortir.

J'aimerais juste que ça marche...

Je pense que tu devrais te laisser du temps. Si tu ne te sens pas à l'aise en sa présence, ce sera beaucoup plus facile pour toi de partir.

Oui c'est sûr. Merci ! Je vais y réfléchir. On peut en reparler demain ?

Bien sûr.

GRÂCE AU SOUTIEN PAR LES PAIRS, DES ÉLÈVES VIENNENT EN AIDE À LEURS CAMARADES LORSQU'ILS ONT UNE QUESTION OU DES ENNUIS. TU PEUX LEUR PARLER DE MANIÈRE INFORMELLE ET CONFIDENTIELLE ET, SI NÉCESSAIRE, ILS PEUVENT TE METTRE EN CONTACT AVEC UN ADULTE QUI T'AIDERA.

SI UN AMI EN LIGNE OU QUICONQUE SUR INTERNET TE PROPOSE UN RENDEZ-VOUS POUR PRENDRE DES PHOTOS SEXUELLEMENT EXPLICITES OU AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES AVEC TOI, CETTE PERSONNE COMMET UNE INFRACTION.



soutien par les pairs

DES PHOTOS ONT CIRCULÉ DANS NOTRE GROUPE DE DISCUSSION



SIGNALE LE PROBLÈME, NE FERME PAS LES YEUX ! TOUT CONTENU ILLÉGAL PEUT ÊTRE SIGNALÉ DE MANIÈRE ANONYME À DES SERVICES EN LIGNE QUI PEUVENT LE SUPPRIMER DU WEB. ILS PEUVENT OBLIGER L'HÉBERGEUR À EFFACER LES PHOTOS AU NIVEAU CENTRAL. CHOISIS TON PAYS À L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.INHOPE.ORG

On aimerait vous parler de quelque chose de grave.

Bonjour, comment ça va ?

Vous savez, il y a ce nouveau garçon dans l'autre classe.

Oui, je crois avoir entendu des choses sur lui, mais je ne l'ai pas en classe.

Des enfants ont commencé à le harceler pour voir s'il avait aussi mauvaise réputation qu'on le dit. Maintenant tout le monde se moque de lui.

Ça semble plutôt inquiétant. Venez, nous pouvons parler tranquillement ici... Dites-moi ce qu'il s'est passé.

C'était drôle au début, mais maintenant je trouve ça super embarrassant. Certains de ses camarades de classe ont créé un faux profil et ont commencé à lui écrire pour lui dire que son chien est mignon, que ses dessins sur Insta sont beaux, qu'il est super sexy ...des trucs dans le genre...

Est-ce que plusieurs personnes géraient ce profil ?

Ils étaient trois au début, après je n'en sais rien.

Je vois.

Ils chattaient avec lui tout le temps, le matin, le soir, et les choses ont fini par déraper. Vous imaginez.

Il a donc été trahi...

Ce n'est pas tout. Parce que tout cela s'est vu, des images et des messages ont circulé. Il ne voudrait certainement pas que quelqu'un les voie... Même mon frère les a reçus dans un message privé. Ils ont aussi été partagés sur le groupe de discussion de notre classe. Et allez savoir qui d'autre encore les a reçus...

Vous avez eu raison de venir me voir pour en parler. C'est non seulement très méchant et dangereux, mais ça peut aussi constituer une accusation pénale.

Nous ne voulons pas être ceux qui l'ont signalé...

Bien sûr, ça reste entre nous. Merci de me faire confiance. Je vais parler à son professeur et nous ferons au mieux pour régler cette situation.

Qu'est-ce qu'il va se passer maintenant ? Devons-nous faire des captures d'écran ?

Si une image est rendue publique, elle doit être supprimée ou signalée dès que possible et vous ne devez pas la partager à nouveau. Vous savez comment faire ?

Je pense que oui.

Je peux vous montrer comment, ou d'autres personnes peuvent vous aider. Mais si vous dites clairement dans vos groupes de discussion que vous n'êtes pas d'accord, ça peut aussi contribuer à régler la situation.

Il faudrait aussi qu'on parle au garçon, mais je ne veux pas qu'il fasse quelque chose de stupide... ou qu'il se mette en colère contre nous.

Malheureusement nous ne pouvons pas lui épargner de souffrir, mais nous pouvons l'aider à surmonter cette épreuve plus facilement. Réfléchissons-y ensemble pour trouver la meilleure solution à ce problème !

LORSQUE TU ENVOIES DES IMAGES SEXUELLEMENT EXPLICITES, DES VIDÉOS DE TOI OU UN MESSAGE ÉROTIQUE À QUELQU'UN DEPUIS TON TÉLÉPHONE PORTABLE OU SUR INTERNET, ÇA S'APPELLE DU « SEXTING ». SI TU AS MOINS DE 18 ANS, ÇA PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME DES CONTENUS PORNOGRAPHIQUES !

LES ABUS EN LIGNE PEUVENT ÊTRE SEXUELS OU OFFENSANTS D'UNE AUTRE MANIÈRE (PAR EXEMPLE, QUELQU'UN PEUT FAIRE PRESSION SUR TOI POUR QUE TU TE LIVRES À DES ACTES SEXUELS, MÊME SI TU NE VEUX PAS, T'ENVOYER DES PHOTOS OU T'EXPLOITER). CELA INCLUT LE FAIT D'OBTENIR TES DONNÉES PERSONNELLES CONTRE TA VOLONTÉ, LE CHANTAGE, L'EXCLUSION, LE TROLLING, LE HARCÈLEMENT PAR DES COMMENTAIRES ET DES COMPORTEMENTS DÉPLACÉS.

enseignant

TOUTE PERSONNE QUI CONSERVE OU DIFFUSE DES IMAGES À CARACTÈRE SEXUEL D'UN ENFANT (Y COMPRIS DES ADOLESCENTS DE MOINS DE 18 ANS) ET QUI A ATTEINT L'ÂGE REQUIS PEUT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE !

POUR PROTÉGER LES ENFANTS, IL EST IMPORTANT D'INFORMER LES ADULTES. AU NOM DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES ENFANTS CONCERNÉS, CERTAINS ADULTES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE TENUS DE SIGNALER LES CAS AUX SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CELA INCLUT LES ENSEIGNANTS, LES PÉDIATRES OU LES PROFESSIONNELS RESPONSABLES DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT).

SI TU REÇOIS CE TYPE D'IMAGES OU DE VIDÉOS D'UN AMI, TU N'AS RIEN FAIT DE MAL, MAIS TU T'EXPOSES À DES SANCTIONS EN LES GARDANT SUR TON TÉLÉPHONE. TU DOIS LES EFFACER IMMÉDIATEMENT, NE PAS LES PARTAGER ET NE LES ENVOYER À PERSONNE.

AIDE CEUX À QUI ON A FAIT DU MAL À SE RÉTABLIR AUSSI VITE QUE POSSIBLE !

ALORS EST-CE QUE C'EST UNE INFRACTION ?

AUX YEUX DE LA LOI, LES IMAGES QUI REPRÉSENTENT UN ENFANT DE MOINS DE 18 ANS DANS UNE SITUATION SEXUELLE OU QUI SONT SEXUELLEMENT SUGGESTIVES OU QUI MONTRENT SES PARTIES GÉNITALES SONT CONSIDÉRÉES COMME DE LA PORNOGRAPHIE ENFANTINE.

TOUTE PERSONNE QUI RÉALISE, CONSERVE, MET À DISPOSITION, DIFFUSE CE TYPE D'IMAGES OU DE VIDÉOS OU VISITE SCIEMMENT DES SITES POUR REGARDER CE TYPE D'IMAGES OU DE VIDÉOS EST PASSIBLE DE SANCTIONS. LA LOI PROTÈGE LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS EN INTERDISANT LA RÉALISATION OU LA DIFFUSION D'IMAGES ET DE VIDÉOS À CARACTÈRE SEXUEL LES REPRÉSENTANT.

L'ÂGE DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉPEND DU PAYS DANS LEQUEL ON VIT, MAIS IL EST POSSIBLE D'ÊTRE TENU POUR PÉNALEMENT RESPONSABLE MÊME AVANT 18 ANS. L'ÂGE MINIMUM DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE EST SOUVENT FIXÉ À 14 ANS, COMME EN HONGRIE, EN ALLEMAGNE ET EN FÉDÉRATION DE RUSSIE, MAIS IL VARIE SELON LES ÉTATS : 13 ANS EN FRANCE ET EN GRÈCE, 12 EN BELGIQUE, AUX PAYS-BAS ET EN TURQUIE, ET 10 AU ROYAUME-UNI ET EN SUISSE.



bonjour, j'ai une question

Bonjour ! Comment est-ce que je peux t'aider ?

voilà, une de mes amies vient de larguer son petit ami, et maintenant il lui fait du chantage en lui disant qu'il va publier des photos d'elle sur des sites

je me demande ce qui va se passer s'il le fait vraiment et ce qu'on peut faire dans ce cas-là

Quel âge a ton amie ?

17 ans

Je vois. Est-ce que tu pourrais m'aider un peu en me disant de quelle sorte de photos il s'agit ?

il y a des photos d'elle nue ou presque nue et aussi des photos très sexy

Tu as bien fait d'écrire parce que les lois sont assez strictes en ce qui concerne le partage de photos de personnes de moins de 18 ans qui sont nues ou à moitié nues.



Toute personne qui publie, partage ou transfère ce genre de photos ou de vidéos peut être poursuivie.

L'ex de ton amie peut être puni pour avoir pris, partagé ou publié ces photos, même s'il a moins de 18 ans lui aussi.

même si elle était d'accord pour que son petit ami prenne ces photos ? ou si c'est elle qui lui a envoyé ces photos ? 🤔

Oui, même si c'est elle qui lui a envoyé ces photos ou si elles ont été prises avec son consentement.

alors peu importe à qui appartient les photos

Oui, parce que le fait de prendre et de conserver ces photos est puni par la loi.

c'est donc puni par la loi même s'il n'a mis ces photos que sur son téléphone ?

Oui. En fait, des poursuites peuvent être engagées contre toute personne qui reçoit ce genre de photos et qui, au lieu de les effacer, les conserve sur son téléphone ou les partage.

même si mon amie s'est prise elle-même en photo ??

Généralement, c'est seulement si la photo montre quelqu'un d'autre.



alors si tout cela vient à être publié mon amie n'aura pas d'ennuis ? 🤔

Elle n'aura pas d'ennuis, mais son ex-petit ami et d'autres personnes s'exposent à des sanctions s'ils publient les photos.

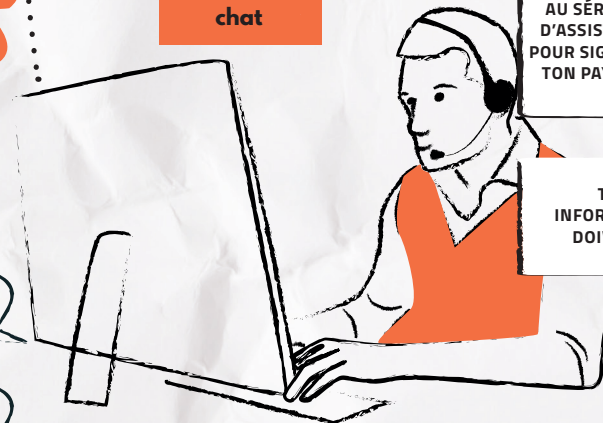
comment le signaler ? faut-il en informer les parents ?

Les enfants peuvent aussi le signaler, soit avec les parents soit sans eux.

DANS CERTAINS PAYS, LES ENFANTS ONT LE DROIT DE PRENDRE OU CONSERVER DES SELFIES DE LEUR PROPRE CORPS, À CONDITION QU'ILS AIENT L'ÂGE LÉGAL POUR CONSENTIR À DES RELATIONS SEXUELLES.

LORSQUE LES AUTORITÉS ONT CONNAISSANCE D'UNE INFRACTION POTENTIELLE, ELLES DOIVENT TOUJOURS MENER UNE ENQUÊTE. LA POLICE ENQUÊTE MÊME SI LA PERSONNE QUI A PUBLIÉ LES PHOTOS SE TROUVE DANS UN AUTRE PAYS. LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE SONT ÉGALEMENT INFORMÉS DE LA PLAINTÉ. SI TU ESSAIS DE FAIRE UN SIGNALEMENT ET QUE LA POLICE NE TE PREND PAS AU SÉRIEUX, APPELE LE SERVICE D'ASSISTANCE POUR LES ENFANTS. POUR SIGNALER UNE PHOTO, CHOISIS TON PAYS À L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.INHOPE.ORG

chat



TA VIE PRIVÉE ET TES INFORMATIONS PERSONNELLES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES.

est-ce que la police verra les photos ?

Lorsqu'une procédure est ouverte, les enquêteurs doivent identifier les victimes et donc normalement ils visualisent les images. Elles sont enregistrées à titre de preuves mais les personnes qui peuvent les voir sont peu nombreuses.

et si son ex-petit ami est arrêté ?

Les autorités tiennent compte de la gravité et des circonstances de l'infraction. Le but est que les sanctions soient toujours efficaces, proportionnées et dissuasives. Quelle que soit la décision des autorités, c'est la responsabilité de ce garçon et ton amie n'y est pour rien.

quelles peuvent être les sanctions ?

La prison, une amende, mais il peut également être exclu ou devoir suivre un programme éducatif.

comment peut-elle lui faire effacer les photos ?

Les autorités peuvent l'obliger à effacer les photos, mais si elle lui parle elle pourrait aussi l'aider à comprendre les conséquences de ses actes.

ok, j'ai compris, merci, bye !! 😊

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas à me recontacter ! Bye.

LORSQU'UNE PROCÉDURE PÉNALE EST ENGAGÉE

L'AUDITION EST PARFOIS CONDUITE PAR UN PSYCHOLOGUE. CERTAINS ÉTATS VEILLENT ÉGALEMENT À CE QUE CE SOIT TOUJOURS UNE PERSONNE DU MÊME SEXE QUI S'ENTRETIENT AVEC L'ENFANT EN CAS D'INFRACTION À CARACTÈRE SEXUEL. SI TU NE PARLES PAS LA LANGUE, TU DOIS TOUJOURS ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UN INTERPRÈTE. PARLES-EN À TON AVOCAT OU AUX AUTORITÉS POUR QU'ILS PRENNENT LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES.



TA SÉCURITÉ PASSE AVANT TOUT. LES AUTORITÉS DOIVENT TE PROTÉGER CONTRE DES INTIMIDATIONS, DES REPRÉHENSIVES ET UNE REVICTIMISATION. SI TU NE TE SENS PAS À L'AISE OU QUE TU AS PEUR, PARLES-EN AUX ADULTES QUI T'AIDENT PENDANT LA PROCÉDURE.

TA VIE PRIVÉE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE. MÊME SI ON PARLE DE CE QU'IL S'EST PASSÉ À LA TÉLÉVISION OU À LA RADIO, TON NOM ET TON VISAGE NE DOIVENT PAS ÊTRE DIVULGUÉS AU PUBLIC ET AUCUNE INFORMATION SUSCEPTIBLE DE T'IDENTIFIER NE DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉE.

(...) Maintenant que nous avons fait connaissance, je vais vous expliquer rapidement ce qu'il va se passer pendant la procédure. Je vais essayer d'être clair, mais si vous ne comprenez pas quelque chose, surtout n'hésitez pas à demander.

(enfant) Ok.

(parent) Merci.

Il est essentiel que tu sois protégé pendant l'enquête et les poursuites. Tes droits et ton intérêt supérieur doivent toujours être respectés.

(p) À quoi devons-nous nous attendre ?

Le but de l'enquête est de découvrir ce qu'il s'est passé. Des preuves seront recueillies et examinées par le tribunal. Vous allez être convoqués à une audience. Ce que vous direz – votre témoignage – pourra être utilisé comme preuve devant le tribunal, à moins que vous ne décidiez de vous rétracter.

(e) Est-ce que je dois tout dire ?

Tu aides les enquêteurs en parlant en toute franchise. C'est ton devoir aussi. Si c'est absolument nécessaire, le juge ou une autre autorité pourra te poser des questions plus détaillées.

(p) Est-ce que mon fils doit absolument témoigner ?

Votre fils devra peut-être témoigner si la police ne peut pas obtenir de preuves par un autre moyen. Et si Pierre souhaite témoigner, il sera entendu.

(p) Où devons-nous nous rendre ?

Vous recevrez une lettre (la convocation) qui indiquera le nom et l'adresse de l'autorité compétente. Parfois, il n'y a pas besoin de se rendre à l'audience en personne et celle-ci peut alors se dérouler par visioconférence.

(p) Ce n'est pas facile pour lui d'en parler. Est-ce qu'il pourra n'en parler qu'une seule fois ?

La police doit éviter les auditions répétées, il ne devrait donc pas être obligé d'en parler plusieurs fois. C'est pour cette raison que les entretiens peuvent être filmés et utilisés comme preuves au tribunal. Mais il sera peut-être amené à en parler plus d'une fois.

(e) Est-ce que ma maman peut m'accompagner ?

Oui. Si tu as moins de 18 ans, un de tes parents ou un représentant légal doit être présent. Parfois tu peux choisir l'adulte qui va t'accompagner.

(e) Qui d'autre sera là ?

Un policier qui pose des questions, mais tu peux également demander qu'un psychologue soit présent. Comme je suis ton avocat, je serai peut-être présent aussi.

(e) Est-ce que la personne qui est à l'origine de tout ça sera présente elle aussi ?

Normalement des précautions sont prises pour que tu ne rencontres pas la personne qui t'a fait du mal. C'est toujours le cas, à moins que ce ne soit dans ton intérêt supérieur et que ce point ait fait l'objet d'une discussion avec toi.

(p) D'après ce que je sais, la presse locale s'est déjà renseignée...

Lorsqu'il s'agit d'une infraction à caractère sexuel, la presse ne peut pas assister au procès. Le public peut lui aussi être exclu totalement sur demande et les auditions se tiennent toujours à huis clos. La presse ne peut pas divulguer d'informations susceptibles de vous identifier.

(p) À qui peut-on demander de l'aide ?

Si vous le souhaitez, Pierre peut parler à des professionnels qui l'aideront à surmonter les difficultés liées à la procédure et à l'infraction. Bien sûr, il pourrait aussi bénéficier d'une assistance juridique et se faire aider par des groupes extérieurs, des fondations et des associations.

TU RECEVRAS TOUTES LES INFORMATIONS QUI T'AIDERONT À COMPRENDRE TES DROITS ET L'AIDE DONT TU PEUX BÉNÉFICIER. C'EST IMPORTANT QUE TU COMPRENNES LA PROCÉDURE, TON RÔLE, LE DÉROULEMENT, L'ISSUE ET LES DÉPENS DE L'AFFAIRE.

TU AS DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE. L'AUTORITÉ DOIT VEILLER À CE QU'AUCUN MAL NE TE SOIT FAIT PENDANT LE PROCÈS ET À CE QUE TU REÇIVES TOUTE L'ASSISTANCE DONT TU AS BESOIN. LES PROCÉDURES NE DEVRAIENT PAS PRENDRE DU RETARD, MAIS MALHEUREUSEMENT ELLES PEUVENT PARFOIS DURER DES MOIS, VOIRE DES ANNÉES.

TON AVIS EST IMPORTANT. IL DOIT TOUJOURS ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION. SI TU LE SOUHAITES, TU PEUX EXPRIMER TON POINT DE VUE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN MÉDIATEUR – IL PEUT S'AGIR DE TES PARENTS OU D'UN DÉFENSEUR.

SI POSSIBLE, LES ENTRETIENS AVEC LES ENFANTS SE DÉROULENT DANS DES SALLES AGRÉABLES SPÉCIALEMENT CONÇUES ET ADAPTÉES. DEMANDE AUX POLICIERS OU À TON AVOCAT SI TU PEUX EN BÉNÉFICIER.



avocat

SI TES PARENTS OU UN REPRÉSENTANT LÉGAL T'ONT AUSSI FAIT DU MAL OU ONT ABUSÉ DE TOI ET QUE TES INTÉRÊTS SONT MENACÉS, UN REPRÉSENTANT SPÉCIAL (« TUTEUR AD LITEM ») SERA DÉSIGNÉ POUR T'ASSISTER ET PROTÉGER TES DROITS, AFIN QUE TU NE DÉPENDES PAS DE LA PERSONNE QUI A ABUSÉ DE TOI.

C'EST LE DEVOIR DE L'ÉTAT DE TE PROTÉGER

Personne n'a le droit de te faire du mal ou de t'exploiter. Ton corps t'appartient. Personne ne peut faire des choses avec ton corps si tu n'es pas d'accord. On ne peut pas non plus jouer avec tes sentiments pour faire pression sur toi. L'État a promis de faire de son mieux pour te protéger.

Dans quel document l'État a-t-il pris cet engagement ?

Une convention internationale a été signée dans le cadre du Conseil de l'Europe, en 2007, sur l'île de Lanzarote, en Espagne. C'est la Convention de Lanzarote.

Quels sont les pays concernés ?

Presque tous les pays du continent européen ont adhéré à la Convention de Lanzarote et ont convenu de protéger tes droits.

Sur quoi porte la Convention ?

Elle interdit l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants. Toute personne qui fait du mal à un enfant commet une infraction. Le but de la Convention est d'empêcher que cela n'arrive, de protéger ceux à qui on a fait du mal et de demander des comptes aux responsables.

Comment les États peuvent-ils mettre en œuvre la Convention ?

L'État a le devoir de t'informer sur tes droits, pour que tu puisses reconnaître les abus, en apprendre davantage sur l'éducation sexuelle et la sexualité et savoir vers qui te tourner. Il doit prendre des mesures pour s'assurer que les professionnels qui travaillent avec des enfants sont bien préparés et agissent dans leur intérêt supérieur. Il doit aussi enquêter sur les infractions, engager des poursuites et coopérer avec d'autres États à cette fin.

Est-ce que quelqu'un vérifie si l'État tient bien sa promesse ?

C'est le Comité de Lanzarote qui effectue ce contrôle. Les États doivent répondre aux questions que le Comité leur pose. Les points de vue de la société civile et des enfants l'intéressent également.

C'est quoi le Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe compte 47 États membres, qui se trouvent sur tout le continent européen. Depuis 1949, il a pour mission de promouvoir la démocratie et de protéger les droits de l'homme.



Convention de Lanzarote

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.) ou mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation écrite préalable de la Direction de la communication (F 67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Rédaction : Barbara Németh,
Hintalovon Child Rights Foundation

Conception : Tímea Medvegy,
Hintalovon Child Rights Foundation

En vertu de la loi n° 76 de 2017, la
Fondation Hintalovon est une ONG
recevant un financement étranger.

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int>

© Conseil de l'Europe, octobre, 2021

Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est reconnaissant
pour le soutien financier dont ce programme
a bénéficié grâce au Fonds pour mettre fin
à la violence contre les enfants.

Cette brochure a été réalisée en partenariat avec des enfants, avec l'aide de la Hintalovon Child Rights Foundation.

Les thèmes à aborder et la manière de les présenter ont fait l'objet d'une étroite concertation avec des enfants.

CLIQUE ICI POUR EN SAVOIR PLUS :

www.coe.int/children

DONNE-NOUS TON AVIS PAR MAIL :

lanzarote.committee@coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

